

***Information importante sur les restrictions de voyage dans le cadre de la COVID-19***

Pour contribuer à contenir la progression de la COVID-19, plusieurs Etats membres de l’espace Schengen ont introduit des restrictions de voyage.

En fonction de l’évolution de la situation épidémiologique à la fois à l’intérieur et à l’extérieur de l’Union européenne, ces restrictions de voyage peuvent être allégées ou réintroduites.

Chaque voyageur doit, préalablement à son départ, vérifier les restrictions de voyage applicables. Les titulaires d’un visa ne sont pas automatiquement autorisés à entrer en France et doivent respecter les conditions d’entrée en vigueur à la date du voyage.

Plus d’information :<https://www.interieur.gouv.fr/fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

Je reconnais avoir pris connaissance de cette information avant le dépôt de ma demande de visa.

À \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Prénom et Nom

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_